



AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE UNIQUE

Communes de CHARNY, CLAYE-SOUILLY, FRESNES-SUR-MARNE et MESSY

Par arrêté préfectoral n°2026 - 20/DCSE/BPE/IC du 19 mai 2026 est prescrite, pendant 31 jours consécutifs, du lundi 15 juin 2026 à 9h00 au mercredi 15 juillet 2026 à 17h30 en mairies de Charny, Claye-Souilly, Fresnes-sur-Marne et Messy, une enquête publique unique relative à la poursuite de l'exploitation et l'extension des activités de valorisation du Val'Pôle Claye-Souilly sis Angle RN3 et CD404 – 77410 Claye-Souilly et l'institution d'une servitude d'utilité publique d'isolement telle que prévue aux articles L.515-8 et suivants du Code de l'environnement sur le territoire des communes de Charny, Claye-Souilly, Fresnes-sur-Marne et Messy.

Le périmètre de l'enquête publique unique comprend les communes de CHARNY 1 Rue de l'Église - 77410, CLAYE SOUILLY 3 allée André Benoist – 77410, FRESNES SUR MARNE - 2 Rue de l'Église - 77410 et de MESSY 10 Grande Rue- 77410.

Le siège de l'enquête est fixé à la mairie de FRESNES SUR MARNE.

Le périmètre d'affichage comprend également les communes de Annet-sur-Marne, Charmentray, Jablines, Précly-sur-Marne, Saint-Mesmes, Trilbardou et Villenoy.

Le projet relève du régime de l'autorisation au titre des rubriques : nomenclature des installations classées (ICPE) : - 3540-1, 2760-2-b, 3510, 3520-a, 3531, 3532, 3550, 2710-1-a, 2718-1, 2771, 2790, 2791-1, 4130-2-b, nomenclature loi sur l'eau (IOTA) : - - 2.1.5.0 (A), 1.1.1.0 et dérogation aux interdictions mentionnées aux 1°, 2° et 3° du I de l'article L.411-1 du Code de l'environnement (dérogation espaces et habitats protégés).

Pendant toute la durée de l'enquête, le dossier d'enquête contenant notamment l'étude d'impact, les avis de l'Autorité environnementale et du Conseil scientifique régional du patrimoine naturel et les mémoires du pétitionnaire en réponse à ces avis, sera tenu à la disposition du public :

- en format papier :
 - en mairies de Charny, Claye-Souilly, Fresnes sur Marne et Messy aux jours et heures habituels d'ouverture au public des mairies.
- en version numérique :
 - en mairie de Fresnes sur Marne sur un poste informatique dédié,
 - sur le site Internet des services de l'État en Seine-et-Marne :
www.seine-et-marne.gouv.fr rubrique : Publications/Enquêtes publiques
 - sur le site dédié : <https://www.registre-numerique.fr/valorisation-exploitation-valpole-dpt77>

Pendant toute la durée de l'enquête publique, le public pourra consulter et consigner ses observations et propositions :

- sur les registres d'enquête en format papier, côtés et paraphés par le commissaire enquêteur, ouverts en mairies de Charny, Claye-Souilly, Fresnes sur Marne et Messy aux jours et heures habituels d'ouverture au public des mairies.
- sur le registre dématérialisé accessible :
 - en mairie de Fresnes sur Marne sur un poste informatique dédié,
 - sur le site Internet des services de l'État en Seine-et-Marne :
www.seine-et-marne.gouv.fr rubrique : Publications/Enquêtes publiques
 - sur le site dédié : <https://www.registre-numerique.fr/valorisation-exploitation-valpole-dpt77>
- par courrier électronique adressé au commissaire enquêteur à l'adresse suivante :
 - valorisation-exploitation-valpole-dpt77@mail.registre-numerique.fr

Sont désignés en tant que commissaires enquêteurs, Madame Nicole SOILLY, cadre supérieure à la poste retraitée titulaire et Mme Clothilde FRETIN-BRUNET, magistrat financier à la Cour des comptes suppléante.

Le commissaire enquêteur assurera des permanences dans les mairies de la manière suivante : Mairie de Fresnes sur Marne:- Lundi 15 juin 2026 de 14h00 à 17h00, Mercredi 1^{er} juillet 2026 de 14h00 à 17h00, Vendredi 10 juillet 2026 de 14h00 à 17h00 - Mairie de Charny : Jeudi 18 juin 2026 de 09h00 à 12h00, Vendredi 26 juin 2026 de 14h00 à 17h00, Mercredi 1^{er} juillet 2026 de 09h00 à 12h00, Mairie de Claye Souilly : Jeudi 18 juin 2026 de 14h00 à 17h00, Vendredi 26 juin 2026 de 09h00 à 12h00,- Samedi 4 juillet 2026 de 09h00 à 12h00, Mairie de Messy : Mercredi 24 juin 2026 de 09h00 à 12h00, Jeudi 2 juillet 2026 de 14h00 à 17h00, Mardi 7 juillet 2026 de 09h00 à 12h00.

Toute information relative au projet pourra être obtenue auprès de la REP par mail adressé à : contact.claye-souilly@veolia.com

Le présent avis est consultable sur le site internet des services de l'État en Seine-et-Marne à l'adresse suivante : www.seine-et-marne.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques

Toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête auprès de la Préfecture - DCSE - BPE (12 rue des Saints-Pères 77010 Melun Cedex).

Copie du rapport et conclusions du commissaire enquêteur sera tenue à la disposition du public pendant un an à compter de la clôture de l'enquête, dans toutes les mairies des communes concernées, en préfecture et sur le site Internet des services de l'État en Seine-et-Marne à l'adresse précitée.

Au terme de l'enquête publique environnementale, il sera statué par arrêtés du préfet de Seine-et-Marne sur l'autorisation environnementale unique préalable à la poursuite de l'exploitation et l'extension des activités de valorisation du Val'Pôle Claye-Souilly et l'instauration de servitudes d'utilité autour de cette installation.